

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2016

Province de Québec  
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le mercredi 2 mars 2016, à 18 h 35.

Sont présents la conseillère Jeanne Zdyb et les conseillers, Jacques Lacoste, Yvan Raymond, formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Sont absents les conseillers Richard Therrien et Jean Zielinski.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Conformément à l'article 156 du code municipal, les avis de convocation ont été remis aux membres du conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais prescrits.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Engagement de Jacques Brisebois comme directeur général par intérim;
5. Résolution – mandat de nouveaux signataires au compte de la Banque Nationale;
6. Résolution – mandat de nouveau signataire au compte inactif de la caisse populaire Desjardins
7. Levée de la séance extraordinaire.

2016.03.50

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond  
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées :

**N.B. Les délibérations du Conseil et la période questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le sujet à l'ordre du jour.**

2016.03.51

**EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT que la directrice générale est absente pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a quitté la municipalité;

CONSIDÉRANT que la fonction de directeur général est une fonction névralgique au sein d'une municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste  
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité :

**D'ENGAGER** Monsieur Jacques Brisebois, ancien maire de Mont-Laurier et ancien directeur général de la municipalité de Saint –Faustin-Lac-Carré, comme directeur général par intérim à compter du 29 février 2016 aux conditions intervenues dans l'entente ci-jointe, entente faisant partie intégrante de ladite résolution.

**ADOPTÉE**

2016.03.52

**MANDATER DE NOUVEAUX SIGNATAIRES AU COMPTE DE LA BANQUE NATIONALE**

CONSIDÉRANT qu'actuellement la directrice générale est absente et qu'aucun employé ne peut signer les chèques en son absence;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe, Madame Josée Paulin qui était autorisée à signer les chèques, a quitté la municipalité;

CONSIDÉRANT que le MAMROT exige qu'un membre du conseil et un employé signent les chèques émis par les municipalités;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** Jacques Brisebois à signer les chèques émis par la municipalité

**ADOPTÉE**

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2016

2016.03.53

### MANDATER DE NOUVEAUX SIGNATAIRES AU COMPTE INACTIF DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 8 février 2016, le conseil avait mandaté la directrice générale adjointe, Josée Paulin, à devenir apte à administrer ce compte bancaire avec la mairesse, Madame Céline Beauregard;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe, Madame Josée Paulin, a quitté la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste  
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** Jacques Brisebois à devenir administrateur de ce compte avec la mairesse, Madame Céline Beauregard, jusqu'au retour de la directrice générale.

**ADOPTÉE**

2016.03.54

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h47.

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

---

Céline Beauregard  
LA MAIRESSE

---

Jacques Brisebois  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, PAR INTÉRIM